

Direction départementale des Territoires  
du Lot

## AVIS AU PUBLIC

### Autorisation de changement d'exploitant de carrière

Par arrêté préfectoral du 7 janvier 2016, la Société ROUSSILLE est autorisée à poursuivre l'exploitation de la carrière et ses installations annexes situées au lieu dit «Boule d'espère» sur la commune de CRAYSSAC.

L'exploitant est tenu de se conformer aux dispositions réglementaires relatives aux carrières, ainsi qu'aux conditions particulières édictées dans l'arrêté susvisé auxquelles l'autorisation octroyée reste subordonnée.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la mairie de CRAYSSAC où est déposée une copie dudit arrêté ainsi que sur le site internet de la Préfecture du Lot: <http://www.lot.gouv.fr/>

Fait à CAHORS, le 19 JAN 2016

  
Le Directeur Départemental  
des Territoires

Philippe GRAMMONT